



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

LE MARCHÉ DES BIENS ET DES SERVICES 5 points

1.1 - Pour garder la qualité artisanale, c'est au matériel de s'adapter au produit et non l'inverse. 1 point
1.2

- Adapter le matériel
- Traiter des produits d'une extrême fraîcheur en utilisant le juste à temps
- Faire très attention à l'hygiène de fabrication en utilisant la méthode HACCP
- Faire des dégustations quotidiennes des produits
- Avoir un système de traçabilité sur les produits vendus
- Avoir du personnel compétent
- Avoir une logistique de vente rapide à 1 jour
- Collaborer avec des chefs cuisiniers
- Innover sans arrêt 3 points (au moins 6 réponses, ½ point par réponse)

1.3 - L'entreprise se fait livrer au dernier moment juste avant le départ en fabrication, afin de réduire le coût du stockage 1 point

LE CONSEIL DE PRUD'HOMMES 13,5 points

2.1 - Il est juge au conseil de Prud'hommes de Rouen 0,5 point

2.2 - Tous les litiges individuels nés à l'occasion du contrat de travail entre employeurs et salariés

Exemples : Licenciement, non-paiement des heures supplémentaires 2 points

2.3 - Les élections ont lieu tous les 5 ans, les prochaines auront lieu en 2002 2 points

2.4 - « Parité entre salariés et employeurs » :

Il y a autant de juges employeurs que de juges salariés 1 point

« Les juges de cette juridiction ne sont pas des professionnels »

Ce sont des salariés et des employeurs élus par leurs pairs. 1 point

« Conciliation » **C'est la 1^{ère} étape de la procédure.**

Les juges essaient de trouver une solution amiable au litige. 2 points

« Référé » **C'est un jugement rendu en urgence.** 1 point

2.5 - Le nombre d'affaires traitées est en hausse.

Les lois sociales sont de plus en plus nombreuses. Les salariés connaissent de mieux en mieux leurs droits et n'ont pas peur des tribunaux. Ils saisissent donc plus souvent la justice. 2 points

2.6 - La section commerce 1 point

2.7 - Elle est fonctionnaire, c'est le tribunal administratif qu'elle doit saisir 1 point

LE BULLETIN DE SALAIRE 15,5 points

3.1. Salaire de base : 1213,36 euros 0,5 point

+ Heures supplémentaires : 7 h X 10 = 70 euros 2 points

+ prime d'ancienneté : 92 euros 0,5 point 3 points

3.2. Complétez le bulletin de salaire de M Martin (annexe) 11 points

3.3. Financer les organismes sociaux. 1,5 points

LES DROITS ET LEUR PREUVE 6 points (1 point par bonne réponse)

1- Mme Lucat signe le contrat de crédit que lui présente son banquier. **Acte sous seing privé**

2 - M. Duvaller jure qu'il n'a pas commis le vol pour lequel il est accusé **Serment**

3 - Mme Taclet signe son testament que lui présente son notaire. **Acte authentique**

4 - Des empreintes ... ont permis d'identifier le voleur d'un tableau. **Présomption**

5 - Au tribunal, un adolescent avoue être l'auteur d'un incendie. **Aveu**

6 - M. Nicolle ... déclare les faits à la gendarmerie. **Témoignage**

| | | | |
|---|------------------------|--|------------------|
| SUJET NATIONAL | EXAMEN : BP | SESSION 2002 | CORRIGÉ |
| SPECIALITE : Charcutier Traiteur | | EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise | |
| TEMPS ALLOUE : 2 heures | COEFFICIENT : 1 | | DOCUMENT : 1 / 2 |

BULLETIN DE SALAIRE

| | |
|--|---|
| EMPLOYEUR M Bernard Charcutier traiteur 14 rue des lys 27000 Evreux | SALARIE Nom : M Martin Emploi : Ouvrier charcutier |
|--|---|

1 point

1 point

PERIODE Du 1/03/02 Au 31/03/02 0,5 pt

| | | | | |
|-------------------------------|----------|----|---------|---------------|
| Salaire de base | 151,67 H | 8 | 1213.36 | 1 pt |
| Heures supplémentaires à 25 % | 7 H | 10 | 70 | 1 pt |
| Prime d'ancienneté | | | 92 | 0,5 pt |

Salaire brut 1375.36 0,5 pt

| Cotisations sociales | Base | % | Montant |
|-------------------------|---------|------|---------|
| Assurance maladie | 1375.36 | 0.75 | 10.32 |
| assurance veuvage | 1375.36 | 0.10 | 1.38 |
| Assurance vieillesse | 1375.36 | 6.55 | 90.09 |
| Chômage | 1375.36 | 2.00 | 27.51 |
| AGFF | 1375.36 | 0.80 | 11.00 |
| Retraite complémentaire | 1375.36 | 4.50 | 61.89 |
| CSG | 1306.59 | 5.10 | 66.64 |
| CSG non déductible | 1306.59 | 2.40 | 31.36 |
| CRDS non déductible | 1306.59 | 0.50 | 6.53 |

Total des cotisations 306.71 1 pt

Salaire net 1068.65 1 pt

Salaire net imposable 1106.55 1 pt

Acompte 500.00 0,5 pt

Net à payer 568.65 1 pt

Cumul net imposable 3406.55 1 pt

Payé le 31/03/02 Par virement bancaire
 Conservez ce bulletin de salaire sans limitation de durée

| | | | |
|---|------------------------|--|------------------|
| SUJET NATIONAL | EXAMEN : BP | SESSION 2002 | CORRIGÉ |
| SPECIALITE : Charcutier Traiteur | | EPREUVE : E4-U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise | |
| TEMPS ALLOUE : 2 heures | COEFFICIENT : 1 | | DOCUMENT : 2 / 2 |

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.